

Communauté Française
Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

1040 Bruxelles, le 18 Nov 96
Rue de la Science, 43
02 / 238.85.11

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale, de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Monsieur A. Belleflamme
Directeur
Service Enseignement Promotion Sociale
Secret.Général Enseignement Catholique
Rue Guimard, 1
1040 Bruxelles

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1788

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : INFORMATIQUE: LANGAGE C
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE
 PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 752235U32S1

dom: 7 10.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.


G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

20 NOV. 1996

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Arthur Belleflamme
 Date et signature : (2) 1/10/96



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Informatique : Langage C

CODE (3) 752235 U 32 S1

3. Finalités de l'unité de formation

reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises

reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation

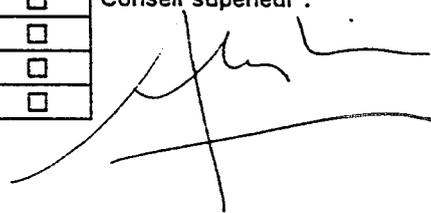
- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input checked="" type="checkbox"/>	Economique	<input checked="" type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 17.09.96

Signature du Président du Conseil supérieur :



6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement

reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours

repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales

reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours

repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 7522 35 U 32 S 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire de programmation: langage C	CT	S	48
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	60

12. Réserve au Service d'inspection

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelles] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 13 NOV. 1996

Signature :

VOIR ANNEXE.
LE 03.10.96
E. LAMOTTE
AVIS FAVORABLE
LE 31.10.96
E. LAMOTTE

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

- Permettre à l'apprenant d'acquérir les notions de base et les techniques spécifiques à la programmation en langage C;
- Familiariser l'apprenant, d'une part, à l'analyse d'application(s) existante(s), d'autre part, à la mise en oeuvre des techniques du langage dans la réalisation de projets.

Capacités préalables requises

Le demandeur présentera un dossier (introduction du projet, listing) concernant une application développée personnellement en tout ou en partie ainsi que la version exécutable. Il fera preuve de sa compréhension générale de l'application et de sa connaissance des principales techniques utilisées dans une partie de l'application.

Titres pouvant en tenir lieu

- un diplôme de gradué en informatique délivré par l'enseignement de plein exercice ou par l'enseignement de promotion sociale;
- ou
- un diplôme d'enseignement supérieur mentionnant au moins 60 heures ou 70 périodes de cours (théorie et exercices) de programmation dans un des langages de programmation actuels.

Constitution des groupes ou regroupement

Pas plus de deux étudiants par poste de travail.

Programme des cours

Les activités d'enseignement visent à apporter aux apprenants :

- la connaissance des notions de base, des principes et techniques d'utilisation spécifique du langage C;
- la capacité d'analyser une application de ce langage;
- la capacité de développer des solutions impliquant l'utilisation des techniques précitées;
- l'aptitude à appréhender individuellement des techniques secondaires nécessaires à des applications particulières de techniques de ce langage.

Capacités terminales

A l'issue de l'unité de formation, la compétence de l'apprenant sera jugée suffisante si :

- tout au long de la formation, il a satisfait globalement à la réalisation des travaux de programmation imposés par le formateur (évaluation formative et continue);
- dans un temps imparti, il est capable d'analyser une application du langage C, d'y apporter une modification imposée et d'exposer le travail effectué (évaluation terminale).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence et de la qualité de l'analyse de l'application exposée lors de l'évaluation finale.

Chargé(s) de cours

Un (des) enseignant(s) ou un (des) expert(s).

L'expert possédera une expérience professionnelle dans le domaine de la formation à la programmation de cinq ans minimum, confirmée par une Université ou une Haute Ecole.

ANNEXE (dossier pédagogique).

Réseau :

LIBRE CONFESIONNEL

Dossiers 1788 U - 1790 U - 1786 U

Unités de formation :

Codes 75.22.35.U32S1
75.25.41.U32S1
75.25.42.U32S1

75.22.35	INFORMATIQUE - LANGAGE C
75.25.40	INFORMATIQUE - LANGAGE C++
75.25.42	INFORMATIQUE - LANGAGE C++ EN ENVIRONNEMENT GRAPHIQUE

La correction de ces dossiers peut être assurée dans les délais fixés pour la conciliation.

Pour les trois dossiers

Les annexes doivent porter la date du document 8bis correspondant. (A.E.C.F. du 18.11.91 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 tel que modifié par l'A.G.C.F. du 26.04.94).

Document 8bis.

Point 11 : limiter la dénomination du cours à "laboratoire de programmation". Les intitulés des unités sont suffisamment explicites pour situer le type de programmation et ainsi, l'intitulé du cours ne limite pas la spécificité du titre (problèmes d'expérience utile).

Pour le dossier LANGAGE C

Annexe 2 (C.P.R.)

2^{ème} point des "titres pouvant en tenir lieu":

- S'agit-il bien de 60 heures? N'est-ce pas 60 périodes?
- Les deux titres devraient être séparés par la conjonction "ou"

Pour les dossiers LANGAGE C++ et LANGAGE C++ EN ENVIRONNEMENT GRAPHIQUE

Annexe 2 (C.P.R.)

2^{ème} point des "titres pouvant en tenir lieu":

Il est prudent de compléter l'intitulé de l'attestation par "de l'enseignement supérieur économique de type court (SCEC)"

Remarque concernant le volume de périodes réservé à chaque unité.

Une répartition 60/60/40 périodes, plus courante, ne serait-elle pas plus facile à gérer que 56/64/44? La différence n'est que de 4 périodes sur un ensemble de 160 périodes. (Il s'agit ici d'une simple remarque; l'inspection n'a aucune raison de demander qu'elle soit rencontrée)

Vedrin, le 9 octobre 1996.


E. LAMOTTE

20 NOV. 1996

Communauté Française
Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

1040 Bruxelles, le 18 Nov 96
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale, de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

Monsieur A. Belleflamme
Directeur
Service Enseignement Promotion Sociale
Secret.Général Enseignement Catholique
Rue Guimard, 1
1040 Bruxelles

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1786

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de Formation : INFORMATIQUE: LANGAGE C++ EN ENVIRONNEMENT GRAPHIQUE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 752542U32S1

dom : 710,

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.


G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Arthur Belleflamme

Date et signature : (2) 11/01/96 

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Informatique : Langage C++ en environnement graphique

CODE (3) 752542 U 32 S1

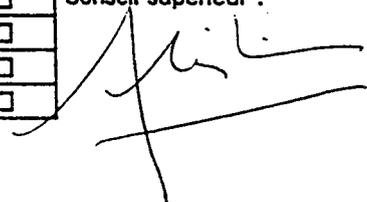
- 3. Finalités de l'unité de formation reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)
- 5. Classement de l'unité de formation

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input checked="" type="checkbox"/>	Economique	<input checked="" type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 17.09.96

Signature du Président du Conseil supérieur :



- 6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 752542 432S1

11. Horaire minimum de l'unité de formation

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours. (2)	Classement du (des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire de programmation: langage C++ en environnement graphique	CT	S	40
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXX	P	10
		Total des périodes	50

12. Réserve au Service d'inspection

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelles] :

VOIR ANNEXE.

LE 09 10 96

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique

AVIS FAVORABLE

LE 31 10 96

E. LAMOTTE

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 13 NOV. 1996

Signature : A. COLLINET
INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

- Initier et familiariser l'apprenant aux techniques spécifiques de développement orienté objet dans un cadre de programmation événementiel en environnement graphique;
- Familiariser l'apprenant, d'une part, à l'analyse d'applications existantes, d'autre part, à la mise en oeuvre des techniques de développement en C++ sous interface graphique dans la réalisation de projets.

Capacités préalables requises

Le demandeur présentera un dossier (introduction du projet, listing) concernant une application en langage C++ développée personnellement en tout ou en partie ainsi que la version exécutable. Il fera preuve de sa compréhension générale de l'application et de sa connaissance des principales techniques utilisées dans une partie de l'application.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Informatique : Langage C++" de l'enseignement supérieur économique de type court (SCEC).

Constitution des groupes ou regroupement :

Pas plus de deux étudiants par poste de travail.

Programme des cours

Les activités d'enseignement et d'apprentissage visent à apporter aux apprenants :

- la compréhension et l'appréhension du mode de fonctionnement d'un interface utilisateur graphique de type Windows via le développement d'applications événementielles en langage C++;
- la connaissance des notions de base, des principes et techniques d'utilisation spécifiques au langage C++ en environnement graphique;
- la capacité d'analyser une application développée à l'aide de ce langage en environnement graphique;
- la capacité de développer des solutions impliquant l'utilisation optimale des techniques précitées en environnement graphique;
- l'aptitude à appréhender individuellement des techniques secondaires nécessaires à des applications particulières de techniques de ce langage en environnement graphique.

Capacités terminales

A l'issue de l'unité de formation, la compétence de l'apprenant sera jugée suffisante si :

- tout au long de la formation, il a satisfait globalement à la réalisation des travaux de programmation imposés par le formateur (évaluation formative et continue);
- dans un temps imparti, il est capable d'analyser une application en langage C++ en interface graphique, d'y apporter une modification imposée et d'exposer le travail effectué (évaluation terminale).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence et de la qualité de l'analyse de l'application exposée lors de l'évaluation finale.

01/10/96

Chargé(s) de cours

Un (des) enseignant(s) ou un (des) expert(s).

L'expert possédera une expérience professionnelle dans le domaine de la formation à la programmation de cinq ans minimum, confirmée par une Université ou une Haute Ecole.